

Assises Bruxelles - « Il faut d'abord admettre qu'un génocide s'est passé » (procureur)

13 decembre 2019

BRUXELLES 13/12 (BELGA)

Le procureur fédéral Arnaud d'Oultremont a débuté son réquisitoire vendredi matin devant la cour d'assises de Bruxelles en se disant « *profondément désolé* » que le public, les rescapés et les proches des victimes aient eu à assister à des débordements durant les débats. Il a fustigé les propos négationnistes tenus par l'un des avocats de Fabien Neretse, M^e Jean Flamme. « *Tout ce que j'ai entendu est honteux. Fabien Neretse a eu sa tribune grâce à ce procès. Il a pu publiquement donner le fond de sa pensée via son avocat* », a-t-il dit, avant d'entamer son exposé sur les faits reprochés à Fabien Neretse. Ce Rwandais de 71 ans doit répondre de crime de génocide et de crime de guerre commis au Rwanda en 1994.

« *Il faut d'abord admettre qu'un génocide s'est passé* », s'est adressé le magistrat aux jurés. « *Pourquoi a-t-*

il été commis ? C'est encore aujourd'hui difficile à expliquer tant ça dépasse l'entendement. Ce génocide est impensable et pourtant il a existé », a-t-il dit.

« *Il y a eu des crimes de guerre dans les deux camps au Rwanda. Mais on ne pourra jamais parler de double génocide. Dire que c'est le FPR [Front Patriotique Rwandais] qui a commis l'attentat sur l'avion présidentiel, c'est la théorie du complot. Elle ne repose sur rien et elle s'auto-alimente. Ces théories falsifient l'Histoire, elles inventent des boucs émissaires et servent la cause des coupables. Il y aura toujours des gens pour nier la Shoah, pour faire des saluts nazis devant Breendonk... Malheureusement on ne parviendra pas à éradiquer complètement ces comportements* », a avancé Arnaud d'Oultremont.

Fabien Neretse, un Rwandais de 71 ans résidant en France, est accusé

de crime de génocide et de crime de guerre pour avoir, en tant que co-auteur, tué un nombre indéterminé de personnes, dont treize ont été identifiées et dont certaines étaient d'origine tutsie. Les faits s'étaient produits au Rwanda en 1994, durant le génocide des Tutsis et le conflit armé qui a opposé les Forces Armées Rwandaises (FAR) et le Front Patriotique Rwandais (FPR).

Fabien Neretse est en particulier accusé d'avoir dénoncé, le 9 avril 1994 à Kigali, plusieurs personnes d'origine tutsie dans son voisinage du quartier Nyamirambo. Elles avaient été abattues par des militaires. Parmi les victimes figuraient une Belge, Claire Be-

ckers, son mari, Isaïe Bucyana, et leur fille Katia.

Il est aussi accusé d'avoir commandité des meurtres, dont ceux des dénommés Joseph Mpendwanzi et Anastase Nzamwita, en mai et juin 1994, du côté de Mataba, son village natal au Nord-Ouest du Rwanda, où il s'était installé dès la mi-avril 1994. Selon l'accusation, Fabien Neretse avait créé, entretenu et financé une milice d'Interahamwe avec les gardiens de l'école ACEDI-Mataba, qu'il avait lui-même fondée en 1989. Cette milice aurait ensuite commis de nombreux meurtres de Tutsis et de Hutus modérés.